



1111197001

DATE DEPOT :	2011-11-30
NUMERO DE DEPOT :	2011R112310
N° GESTION :	1998B18795
N° SIREN :	421318809
DENOMINATION :	DEVON STORAGE FRANCE
ADRESSE :	64 rue du Ranelagh 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2011/10/07
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

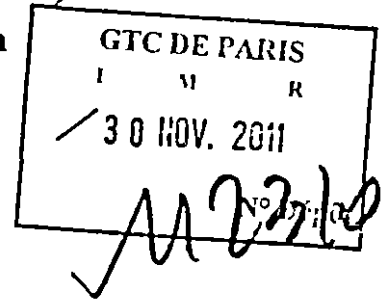
PF du 07/10/11 (M.F. ~~ER~~) JB B. H. 795
06 du 07/10/11 Déco co. gt.

DEVON STORAGE FRANCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.500.000 EUROS

Siège social : 64 rue du Ranelagh
75016 - PARIS

RCS PARIS 421 318 809



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE ONZE,
LE SEPT OCTOBRE A ONZE HEURES QUINZE,

Les associés de la SARL « DEVON STORAGE FRANCE » se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

. La SARL « DEVON STORAGE EUROPE BV » détenant	300.000 parts
Représentée par son Gérant Monsieur Antoine MOSER	
. La succession de Madame Claude GUERIN détenant	678.500 parts
Représentée par Monsieur Daniel GUERIN	
. La « Société Civile de Participations Foncières » détenant	637.750 parts
Représentée par son Gérant, Monsieur Daniel GUERIN	
. Monsieur Daniel GUERIN détenant	8.750 parts

Soit au total

1.625.000 parts

sur un total de 1.625.000 parts composant l'intégralité du capital social.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel GUERIN préside la séance en qualité de gérant-Associé.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 7 des statuts consécutivement à l'attribution partage des parts détenues par Madame Claude GUERIN, associée décédée.
- Situation de la gérance.
- Délégation de pouvoir.

Après quoi, Monsieur le Président expose que suite au décès de Madame Claude GUERIN survenu le 23 février 2011, les 678.500 parts qu'elle détenait dans le capital de la société ont été attribuées à son époux, Monsieur Daniel GUERIN, suivant acte de partage reçu le 6 octobre 2011 par Maître Gilles OURY, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle Gilles OURY – Philippe NARBÉY – Delphine FONTAINE et Jean-François MARTIN, Notaires associés – 140 boulevard Haussmann – 75008 PARIS.

Consécutivement, il appartient à la société de modifier corrélativement l'article 7 de ses statuts.

Monsieur le Président présente ensuite à l'assemblée la composition de la répartition des parts composant le capital social.

Après discussion, il est mis aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que les 678.500 parts qui étaient détenues de son vivant par Madame Claude GUERIN née MOLHO de ALMOSENINO, sont, suivant acte authentique reçu le 6 octobre 2011 par Maître Gilles OURY, Notaire, attribuées à Monsieur Daniel GUERIN, décident de modifier corrélativement l'article 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 7 **CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de 6.500.000 € (SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS). Il est divisé en 1.625.000 (UN MILLION SIX CENT VINGT CINQ MILLE) parts sociales de 4 € (QUATRE EUROS) chacune, numérotées de 1 à 1.625.000, attribuées aux associés, savoir :

> A la Société DEVON STORAGE EUROPE BV, à concurrence de portant les numéros de 1 à 300.000	300.000 parts
> A la « Société Civile de Participations Foncières » à concurrence de portant les numéros de 969.751 à 1.607.500	637.750 parts
> A Monsieur Daniel GUERIN à concurrence de portant les numéros 300.001 à 969.750 et 1.607.501 à 1.625.000	687.250 parts
TOTAL DES PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	1.625.000 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, consécutivement au décès de Madame Claude GUERIN, co-gérante, décide que la gérance sera assurée seule par Monsieur Daniel GUERIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

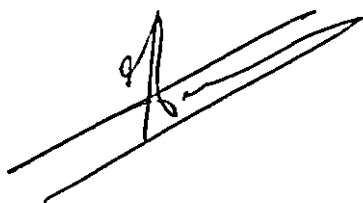
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et la gérance.

M. Daniel GUERIN



Sté DEVON STORAGE EUROPE BV
Son Gérant



Pour la Société Civile de Participations Foncières
Son Gérant



La Succession de Mme Claude GUERIN
Son Représentant

